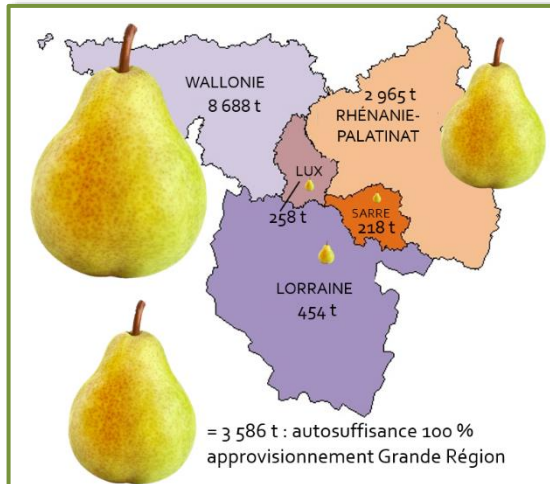


La poire en Grande Région



Production régionale

La Grande Région produit en moyenne **12 500 tonnes** de poires par an qui se concentre essentiellement en **Wallonie** et plus précisément sur la province de **Liège** avec plus **7 000 tonnes** par an.

Autosuffisance régionale de la restauration collective

La **production** en Grande Région permet théoriquement un approvisionnement en poire de la restauration collective, qui peut être **assuré** grâce à des échanges transfrontaliers notamment **de la Wallonie et de la Rhénanie-Palatinat vers la Sarre et la Lorraine**.

Région	Production de poire annuelle (tonnes)	Besoins de la restauration collective (tonnes)	Taux de couverture de la demande avec la production de poire
Wallonie	8 688 t	1 491 t	583 %
Rhénanie-Palatinat	2 965 t	1 107 t	268 %
Lorraine	454 t	512 t	89 %
Luxembourg	258 t	165 t	156 %
Sarre	218 t	311 t	70 %
Grande Région	12 582 t	3 586 t	351 %

Conditions de production

La poire est récoltée principalement d'Aout à Novembre et se conserve au maximum jusque Mars. Durant une partie de l'année, allant de Décembre à Juillet, la poire fraîche sera peu ou pas disponible. La poire est aussi consommée sous forme de produits alimentaires transformés et se consomme ainsi toute l'année. Un état des lieux des unités de transformation est nécessaire pour valider une utilisation de poires transformées en restauration collective

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Récolte								🍐	🍐	🍐	🍐	
Disponibilité	🍐	🍐	🍐					🍐	🍐	🍐	🍐	🍐

Surfaces agricoles requises pour la production de poires afin de fournir toute la restauration collective de la Grande Région : **192 hectares (1,92 km²)** = moins de **0,01 %** de la surface agricole utile de la Grande Région